

**Objet : Arrêté de circulation pour remplacement de poteaux télécom – la Gidon nais -**

Le Maire de la commune de Louvigné-de-Bais,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

**VU** la demande du 15 octobre 2025 de l'entreprise CONSTRUCTEL représenté par Monsieur Rui Fernandez – 25 rue Nicéphore Niepce – 29 200 BREST, qui souhaite réaliser un remplacement de poteaux télécom,

**CONSIDÉRANT** que les travaux auront lieu au lieudit « la Gidon nais » à partir du 22/10/2025 pour une durée de 60 jours,

**CONSIDÉRANT** que les conditions de circulation seront perturbées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Dans le cadre des travaux de remplacement de poteaux télécom, un empiètement sur chaussée sera effectué au lieudit la Gidon nais à partir **du mercredi 22 octobre 2025 jusqu'au samedi 20 décembre 2025 inclus**.

**ARTICLE 2 :** Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis aux restrictions suivantes :

- Rétrécissement de la voie,
- Cônes de signalisation,
- Alternat par feux tricolores / manuel par piquets K10 / panneaux B15/C18,
- Stationnement interdit à l'endroit du chantier,
- Vitesse limitée à 30km/h,
- Stationnement et dépassement interdit à tous véhicules légers et poids lourds.

**ARTICLE 3 :** La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à Louvigné de Bais,  
Le 16 octobre 2025,



Pour le Maire,  
L'adjoint délégué,  
Joseph JEULAND

